



Code de conduite à l'intention des bénévoles de la CRS

Principes généraux

Respect de la Croix-Rouge et de son emblème

1. Je respecte les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et m'engage à les appliquer au même titre que les lignes directrices de la Croix-Rouge suisse (CRS) en matière de bénévolat.
2. Je respecte la croix rouge comme signe de reconnaissance et de protection du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je n'utilise cet emblème que pour des activités conformes aux Principes fondamentaux de la Croix-Rouge.

Obligation et diligence

3. Je m'engage à respecter les points figurant dans la convention d'engagement.
4. J'accomplis mon travail avec la plus grande diligence et au plus près de ma conscience et suis responsable de mes actes envers les personnes auprès desquelles j'interviens dans le cadre de mes activités en faveur de la CRS.

Confidentialité

5. Conformément à la législation en vigueur, je m'engage à traiter en toute confidentialité les informations personnelles ou professionnelles dont j'ai connaissance dans le cadre de mon activité en faveur de la CRS. Ce devoir de discrétion s'applique également après la fin de l'engagement bénévole.

Intégrité personnelle¹

6. Je m'engage à traiter les personnes que je côtoie dans le cadre de mon activité bénévole au sein de la CRS de sorte que leur dignité, leurs droits et leur intégrité physique et sexuelle soient préservés. Je renonce à toute forme de violence physique ou psychique telle que menace, pression, contrainte ou coercition. Je m'abstiens d'humilier, de dénigrer ou de dénigrer les personnes auprès desquelles j'interviens.

Egalité de traitement

7. Je m'engage à traiter de manière égale toutes les personnes que je côtoie dans le cadre de mon activité bénévole. Je m'abstiens de toute discrimination en raison du sexe, de la nationalité, de l'âge, de la langue, de caractéristiques génétiques, de l'origine sociale ou ethnique, de la position sociale, du mode de vie, de l'orientation sexuelle, des convictions religieuses, philosophiques et politiques ou d'un handicap quel qu'il soit.

¹ Pour ce qui est des activités auprès de personnes mineures ou incapables de discernement, ce point peut être complété et nuancé par le point 10.



Drogues et alcool

8. Je veille à toujours avoir une attitude responsable dans le cadre de mon activité bénévole en faveur de la CRS. Pendant mes engagements, je renonce de ce fait à toute consommation d'alcool ou de drogues, notamment lorsqu'il s'agit d'activités où je suis responsable de la personne dont je m'occupe et où je dois lui servir d'exemple.

Publicité

9. Je m'engage à ne pas promouvoir d'autres prestations privées pendant mon activité bénévole et à observer le Principe fondamental de neutralité en ne cherchant pas à persuader de mes convictions politiques, morales ou religieuses les personnes auprès desquelles j'interviens.

Engagements auprès de personnes mineures ou incapables de discernement: dispositions particulières

10. Dans mes activités bénévoles auprès d'adultes incapables de discernement, d'enfants ou d'adolescents, je m'engage à respecter les règles suivantes:
- Je laisse l'enfant, le jeune ou l'adulte incapable de discernement accomplir lui-même tous les actes qui ont trait à son corps ou à sa sphère intime (aller aux toilettes, se laver, s'habiller, etc.) dans la mesure de ses possibilités.
 - Je m'engage à n'avoir aucun rapport sexuel avec les enfants, adolescents ou adultes incapables de discernement auprès desquels j'interviens, à ne pas commettre d'autres actes d'ordre sexuel, à ne pas les inciter à des actes d'ordre sexuel et à ne pas les associer à des actes sexuels avec une personne tierce. Tout acte ou propos de la personne concernée qui pourrait être interprété comme un consentement de sa part ne me délie pas de l'obligation énoncée ci-dessus.
 - Je m'engage à ne pas utiliser abusivement (sur Internet, les réseaux sociaux, etc.) des photos ou vidéos d'enfants, de jeunes ou d'adultes incapables de discernement.
 - Je ne montre aucun matériel pornographique, que ce soit sous la forme d'un texte ou d'un enregistrement sonore ou visuel, ni aucun jeu violent (sur Internet, à la télévision, sur des consoles de jeux), et je n'en donne pas non plus l'accès (p. ex. via des liens Internet, un smartphone ou YouTube).
 - Si je soupçonne un représentant légal, un proche, un voisin ou un tiers d'attenter à l'intégrité sexuelle, physique ou psychique d'un adulte incapable de discernement, d'un enfant ou d'un jeune auprès duquel j'interviens, je m'engage à en informer la personne de contact de la CRS.

Je soussigné-e (prénom, nom) déclare par la présente n'avoir jamais été condamné-e pour atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'autrui, ni faire actuellement l'objet d'une procédure découlant d'une telle accusation.

Lieu et date:

Signature:

.....

.....